

Régie ou délégation de service ?

Le choix du mode de gestion du réseau de transport en commun pour les douze années à venir a divisé les élus... y compris - fait rarissime - ceux de gauche.

Régie ou délégation de service public (DSP) confiée à une entreprise ? Le choix du futur mode de gestion du réseau de transport en commun (confié pour l'heure à la société Connex) n'est pas anodin, d'autant plus qu'il engagera la collectivité, à partir du 1^{er} avril 2010, pour les douze années suivantes.

Compte tenu des enjeux et des déboires notoires de la ligne 1, le choix s'est avéré cornélien, en particulier dans les rangs de la gauche. À l'issue d'une suspension de séance, celle-ci s'est montrée partagée, sans donner pour autant ses voix à l'équipe d'André Rossinot, oscillant entre une opposition nette et une prudente abstention.

Dans les rangs de la majorité, le doute n'a pas sa place ou si peu. Le principe d'une gestion déléguée de type « service public, où la rémunération du délégataire est substantiellement assurée par les résultats de l'explo-

itation », a indiqué Christian Parra, rapporteur, est acquis.

Appel à candidatures

L'appel à candidature, qui sera formalisé par voie de publicité, est donc officiellement acté depuis hier soir. Les postulants devront fournir une offre conforme aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à assurer ; caractéristiques définies en amont par la collectivité.

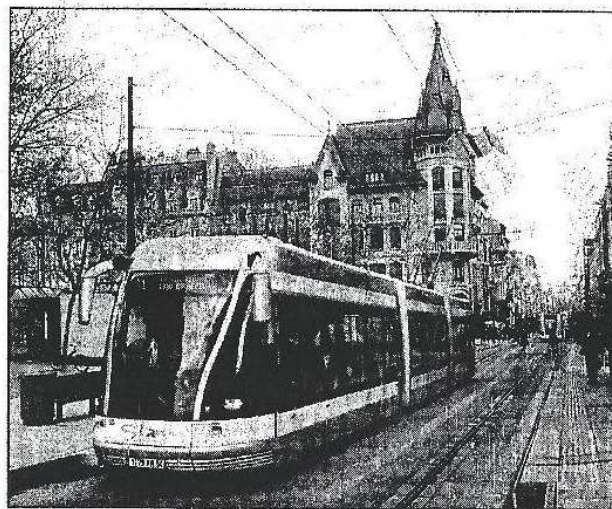
La délégation porte sur plusieurs aspects, et pas des moindres : exploitation du réseau Stan (trams, bus, minibus, transport des personnes à mobilité réduite) ; maintenance totale des véhicules, de l'infrastructure électrique et de la plateforme (chaussée et rail) ; gestion du pôle d'échanges intermodal et de l'Espace Transport de la place de la République ; gestion des parking-relais existants et à venir.

Dans la perspective de la future ligne 2 en site propre, la société devra également assurer la fourniture du matériel roulant de type trolleybus, son renouvellement entre autres.

L'opposition embraye avec deux de ses plus farouches opposants. Patrice Donati (Vandoeuvre) craint que « le syndrome du tram raté ne se transforme en syndrome du contrat raté. Cette délégation a tout d'une concession et nous manquons d'études comparatives et d'informations suffisantes. Nous prenons à nouveau des risques. »

Patrick Hatzig (Nancy) renchérit : « Cette délibération vient trop tôt. Un débat préalable était nécessaire. Vous passez à la hussarde. Ce choix est en tout cas l'aveu explicite du cuisant échec de la ligne 1. »

En face on argumente. Les appels à la modération de Laurent Garcia (Laxou) « contre tout dogmatisme » ; la déception de Philippe Ber-



Les candidats devront fournir une offre conforme aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à assurer.
Photo d'archives Alexandre MARCHI

taud (Nancy) convaincu de « la pertinence et de l'efficacité du mode juridique retenu » ; les éclaircissements de Christian Parra assurant la collectivité d'un « processus

de contrôle permanent et du maintien du pouvoir décisionnel de l'assemblée » ; l'assurance d'André Rossinot de consacrer la prochaine année « à un travail ouvert à

tous et à toute une série d'options », ne changent rien à la détermination des opposants de la DSP.

Homo politicus

Mais à l'instar de Jean-Jacques Guyot (élu nancéien de la majorité) se déclarant « dans l'impossibilité de choisir », d'autres, dans les rangs de la gauche, cette fois, suivront la même voie. Pascal Jacquemin, maire socialiste de Villers, estime certes que « la délibération arrive trop tôt et que le délégataire disposera de grandes marges de manœuvre, insuffisamment soumises à contrôle ». Néanmoins, le leader de la gauche communautaire préférera, comme la moitié de son groupe environ, l'abstention à une opposition franche, reprochant au passage à André Rossinot « de vouloir se laver les mains un peu vite ». « Vous êtes passés d'homo civis à homo contractor. »

Paroles d'homo politicus...

Frédérique BRACONNOT